LA ROCHE
SUR FORON

Communiqué de Presse

La Roche-sur-Foron, le 06/10/2026

Recours devant le Conseil d'État : le Maire reste en fonction dans l'attente de la décision

Le 5 octobre 2026, le Tribunal administratif de Grenoble a prononcé le rejet du compte de campagne de la liste La Roche Autrement aux élections municipales ainsi que l'inéligibilité de Benoît Chambourdon, Maire de La Roche-sur-Foron.

Le Tribunal indique qu'aucune fraude n'a été commise. Sa décision porte sur l'utilisation temporaire du compte d'une association pour recueillir les dons durant la campagne, au lieu du compte du mandataire financier.

Le Maire a décidé de faire appel de cette décision devant le Conseil d'État.

Dans l'attente de la décision du Conseil d'État, il conserve pleinement l'exercice de ses fonctions, le recours étant suspensif. Cette procédure n'a pas d'incidence sur la continuité des services publics municipaux.

Si le Conseil d'État confirmait la décision, aucune nouvelle élection municipale ne serait organisée. Conformément au Code électoral, un nouvel élu de la liste majoritaire entrerait au Conseil municipal. Le Conseil municipal procéderait ensuite à l'élection d'un nouveau Maire ou d'une nouvelle Maire parmi ses membres.

Afin d'échanger avec les Rochoises et les Rochois et de répondre à leurs questions, Monsieur le Maire et l'équipe municipale organisent une réunion publique :

Vendredi 9 octobre à 18h au cinéma Le Parc.

La Ville tiendra les Rochoises et les Rochois informés de l'évolution de la situation, notamment sur son site internet.

Contact presse
Théo Lombard Adjoint au cadre de vie et à la tranquillité publique et à la communication.
Commune de La Roche-sur-Foron

© **Ville de La Roche-sur-Foron**
1, Place de l'Hôtel de Ville
CS 10130
74805 La Roche-sur-Foron

Tél. : 04 50 25 90 00
Mail : mairie@larochesurforon.fr
www.larochesurforon.fr